

école :

commune :

à

**Madame ou Monsieur le Maire de .....**

**Madame le Maire, Monsieur le Maire,**

Aujourd'hui, l'école primaire à laquelle nous savons que vous êtes très **attaché-e** connaît de belles réussites. Malheureusement, elle connaît aussi de réelles difficultés marquées par une corrélation insoutenable entre échec scolaire et origine sociale, et ce malgré l'engagement professionnel des enseignants.

Pour nous, la priorité au primaire affichée par le Président de la République doit devenir une réalité concrète dans les écoles. Si les rythmes scolaires sont un sujet important, chacun admet aussi qu'ils ne constituent pas le seul levier pour améliorer la réussite des élèves. Celle-ci exige notamment une baisse du nombre d'élèves par classe, une refonte de la formation professionnelle des enseignants, une maternelle revitalisée, des approches pédagogiques diversifiées avec notamment plus de maîtres que de classes, mais aussi des RASED réhabilités...

Lors de son intervention au congrès des Maires de France, le Président de la République a annoncé que la réforme des rythmes scolaires s'étalerait sur deux rentrées. Aujourd'hui, il apparaît que les conseils municipaux auraient jusqu'au 1<sup>er</sup> février prochain pour déclarer leur intention de passer à 4,5 jours ou de rester à 4 jours à la rentrée 2013. Si la décision de l'organisation de la semaine scolaire relève de l'Education Nationale et du Directeur Académique des Services de l'Education Nationale du département, il vous appartient de proposer les modalités de cette organisation dans votre commune. Les conseils d'école réunissant parents, enseignants et élus ne peuvent être tenus à l'écart de la nécessaire réflexion autour du projet que vous envisagez de proposer.

Pour nous, il s'agit bien de construire une journée articulant de manière cohérente des temps scolaires et temps périscolaires de qualité pour tous les élèves. Nous sommes également très attachés à ce que l'égalité territoriale soit garantie. Un partenariat confiant et serein est donc indispensable. Dans ce cadre, les conseils d'école doivent participer activement aux choix de l'organisation du temps scolaire de la semaine et à l'élaboration éventuelle d'un projet éducatif territorial. Toute décision unilatérale n'est pas concevable.

Les annonces du Président de la République au sujet des rythmes scolaires et les quelques clarifications apportées lors de la réunion du 5 décembre prévoient que :

- l'organisation de la semaine sera fixée par le DASEN après avis du conseil d'école ou de la mairie dans le cadre d'un projet éducatif territorial.
- la semaine comprend 24h d'enseignement sur 8 (à titre dérogatoire pour l'année scolaire à venir) ou 9 demi-journées.

- la journée de classe ne peut excéder 5h30 et la demi-journée 3h30.
- le temps "d'activités pédagogiques complémentaires" qui se substitue à l'aide personnalisée n'est pas défini.

Ces annonces soulèvent un certain nombre de questions :

- quelle amélioration des conditions d'études pour les élèves avec cet allègement minimal de la journée de classe ?
- quelle prise en compte du temps global de l'enfant ?
- quelle amélioration des conditions de travail des enseignants ?
- le renvoi de la décision au niveau local ne risque-t-il pas de faire l'objet de conflits et d'une dégradation des relations entre les différents partenaires de l'école ?
- quelle revalorisation salariale et quelle compensation financière pour les frais générés par une demi-journée de classe supplémentaire par semaine ?
- quelle prise en compte du travail "invisible" des enseignants ?

Travailler à la réussite de la réforme de notre système éducatif, ne peut se cantonner à des changements qui n'emportent pas l'adhésion des personnels qui le font vivre. Il n'est pas raisonnable de penser qu'un intérêt supposé de l'élève pourrait se réaliser au détriment de l'intérêt des enseignants. Et vice-versa.

Les Conseils Municipaux sont appelés à délibérer sur la question des rythmes scolaires avant le 1er février 2013, alors que toutes ces questions restent en suspens.

C'est pourquoi les Enseignants de l'Ecole Publique ..... de ..... réunis en Conseil des Maîtres le ..... vous demandent également de bien vouloir intervenir auprès du Ministre de l'Education Nationale pour différer le calendrier de la mise en oeuvre de la réforme des rythmes scolaires, et en particulier différer la date de délibération des Conseils Municipaux, pour qu'un réel débat puisse avoir lieu entre les différents partenaires.

Comptant sur votre compréhension et votre soutien, nous vous demandons de croire, **Madame le Maire, Monsieur le Maire**, en notre profond attachement au Service Public de l'Education Nationale, et à notre considération distinguée.

noms et signatures de tous les maîtres